

Se former en cours de vie active

L'environnement professionnel est décisif

Cécile Brousse (Insee), Coralie Perez (Centre d'Économie de la Sorbonne-Céreq),
Patrick Pommier (Dares)

En 2006, en métropole, 44 % des salariés déclarent avoir suivi une ou plusieurs formations au cours des 12 derniers mois, que ce soit dans un but professionnel ou personnel. Le plus souvent, c'est à l'initiative de l'employeur. En moyenne, les salariés du public accèdent plus fréquemment à la formation que ceux du privé : respectivement 53 % et 41 %. Dans le secteur privé, les salariés en bénéficient d'autant plus que l'entreprise est grande. Les travailleurs indépendants (28 %) et les chômeurs (32 %) suivent de telles formations, mais beaucoup moins souvent que les salariés. Parmi les salariés, ce sont les cadres qui en bénéficient le plus et, parmi les travailleurs indépendants, les professions libérales (six fois sur dix).

Un quart des actifs ayant un emploi auraient souhaité suivre une formation mais l'occasion ne leur en a pas été donnée. Paradoxalement, ce sont ceux qui en ont le plus bénéficié qui déclarent en avoir le plus manqué.

Être plus à l'aise ou plus efficace dans son travail, tel est le premier objectif de l'entrée en formation. C'est ce que déclarent 77 % des salariés et 85 % des indépendants. Ce qui est visé à travers la formation est l'acquisition de nouvelles compétences et le fait de se maintenir à niveau dans son

emploi. Obtenir un autre emploi est, en revanche, un objectif secondaire. Seuls 5 % des salariés en formation le citent comme motif principal. De même, suivre une formation pour des motifs extra-professionnels (essentiellement le développement personnel) est une pratique assez rare. Les actifs en emploi qui suivent une formation ne sont que 7 % à mentionner cette préoccupation.

Les formations souvent à l'initiative de l'employeur... et à sa charge

Le plus souvent, c'est l'employeur qui est à l'origine du départ en formation des salariés, et le plus souvent c'est lui qui finance. Ainsi, six formations sur dix suivies pour des motifs professionnels le sont à l'initiative de l'employeur. C'est une pratique plus fréquente dans le privé (69 % des formations suivies) que dans le public (53 %). La moitié des salariés concernés déclarent alors qu'ils n'auraient pu se soustraire à cette demande, soit parce que la formation était obligatoire pour des exigences légales ou réglementaires (22 %), soit parce qu'elle était imposée par l'employeur (33 %). Huit fois sur dix, l'employeur est le financeur principal des formations suivies pour des motifs professionnels (tableau 1). Les formations dont l'objectif déclaré est l'acquisition de nouvelles compétences (39 % des formations à visée professionnelle) ont l'employeur pour seul financeur huit fois sur dix. Les formations dont l'objectif est l'obtention d'un diplôme ou d'une certification sont plus rares. Elles ne représentent que 1 % des formations à visée professionnelle, et là encore l'employeur est le plus souvent le seul financeur.

1 L'employeur, principal financeur de la formation pour motif professionnel des salariés

Financement	en %			
	L'employeur en est à l'origine	Le salarié en est à l'origine	Le salarié a effectué une démarche personnelle indépendante de l'entreprise	Ensemble des salariés
L'employeur, un OPCA ¹ , le Fongecif ²	89	80	19	83
La personne elle-même ou sa famille	1	4	67	6
État, région, collectivité locale	5	8	7	6
Autres	5	8	7	5

Lecture : 89 % des formations pour motif professionnel suivies à la demande de l'employeur ont été financées par ce dernier.

1. OPCA : organisme collecteur paritaire agréé.

2. Fongecif : Fonds de gestion du congé individuel de formation.

Champ : formations suivies par des salariés ou indépendants à la date de l'enquête, France métropolitaine.

Source : enquête complémentaire à l'enquête Emploi sur la formation continue, 2006, Insee.

INSEE
PREMIERE



INSEE

Plus d'une formation sur cinq à visée professionnelle est suivie, en partie ou en totalité, en dehors du temps de travail : il s'agit notamment de formations ayant pour objectif l'acquisition de nouvelles compétences ou l'obtention d'un diplôme ou d'un autre emploi. Lorsque la démarche conduisant à la formation est engagée par le salarié indépendamment de son entreprise, il en est souvent le principal financeur. Une fois sur deux, les salariés estiment que la formation suivie aurait produit des connaissances utiles dans des activités ou secteurs autres que ceux dans lesquels ils exercent : la moitié des formations professionnelles seraient ainsi « transférables » en cas de changement d'activité.

Le changement dans l'entreprise incite à la formation

Un contexte de changement est favorable au suivi d'une formation. Ainsi, les salariés et non-salariés sont deux fois plus nombreux à avoir suivi une

formation lorsqu'un changement technique ou organisationnel est intervenu dans leur environnement professionnel pendant l'année écoulée (graphique 1). L'introduction de nouvelles technologies suscite en effet un besoin accru de formation et les réorganisations entraînent des changements de postes.

Une pratique plus répandue dans les grandes entreprises et le secteur public

Plus l'entreprise est grande, plus les salariés accèdent à la formation continue : ainsi, dans le secteur privé, 53 % des salariés en bénéficient dans les entreprises de plus de 1 000 salariés, mais seulement 29 % dans les entreprises de moins de 10 salariés. Par ailleurs, les salariés employés dans l'administration publique, les secteurs de l'énergie, de l'action sociale et de la santé accèdent largement à la formation continue. À l'opposé, les salariés sont moins

fréquemment formés dans la construction, le commerce, l'hôtellerie et la restauration. Quant aux non-salariés, c'est dans le secteur de la santé qu'ils sont les plus nombreux à se former.

Pour les salariés, comme pour les indépendants, la durée des formations est courte

Les salariés et les indépendants suivent des formations dont la durée est majoritairement courte. Ainsi, un dixième des formations suivies durent au plus trois heures, et un peu plus de la moitié ne dépassent pas 20 heures. Leur objectif principal est en effet d'être plus à l'aise ou plus efficaces dans leur travail, à l'inverse des chômeurs dont l'objectif principal est d'apprendre ou trouver un nouveau métier (voir encadré).

Les trois quarts des formations des salariés prennent la forme de cours et de stages (tableau 2). Toutefois, les formations s'adaptent aux contextes et aux contraintes professionnelles. Ainsi, les formations en situation de travail (en doublon, rotation sur poste) sont plus fréquentes dans le privé (19 %) que dans le public (14 %). Les travailleurs indépendants, quant à eux, recourent plus fréquemment à l'autoformation que les salariés : respectivement 14 % et 7 % des formations. Cette modalité d'apprentissage est en effet plus souple que la formation avec un intervenant extérieur. Elle est donc plus adaptée aux modalités de travail des indépendants. Enfin, 2 % des formations sont des formations en alternance, essentiellement des contrats de qualification et contrats de professionnalisation.

2 Caractéristiques des formations suivies par les actifs en 2006

	en %			
	Salariés du public	Salariés du privé	Indépendants	Chômeurs
Répartition selon la durée				
Inférieure ou égale à 3 heures	11	8	14	3 (ns)
Comprise entre 3 et 20 heures	47	49	43	18
Supérieure à 20 heures	42	43	43	79
Répartition selon le type				
Stages, cours	78	71	75	74
Formation en situation de travail	14	19	11	10
Autoformation	7	8	14	14
Alternance	1 (ns)	2	-	2

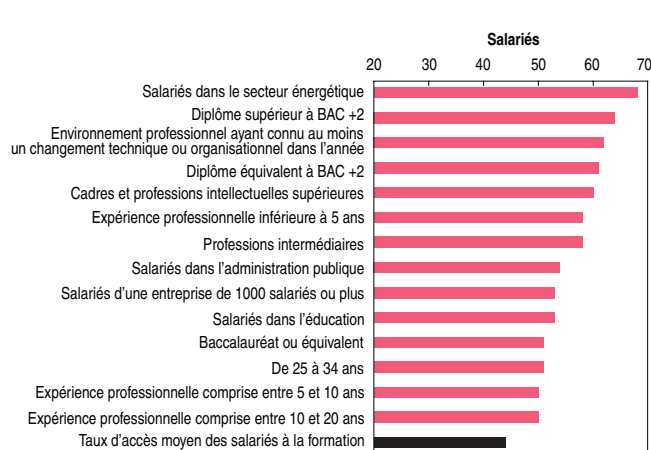
ns : non significatif

Lecture : 42 % des formations suivies par des salariés du secteur public ont duré plus de 20 heures.

Champ : formations suivies par des salariés ou indépendants à la date de l'enquête, ou par des personnes au chômage à la veille de la formation, France métropolitaine. Le calcul de la durée est effectué pour les formations hors alternance.

Source : enquête complémentaire à l'enquête Emploi sur la formation continue, 2006, Insee.

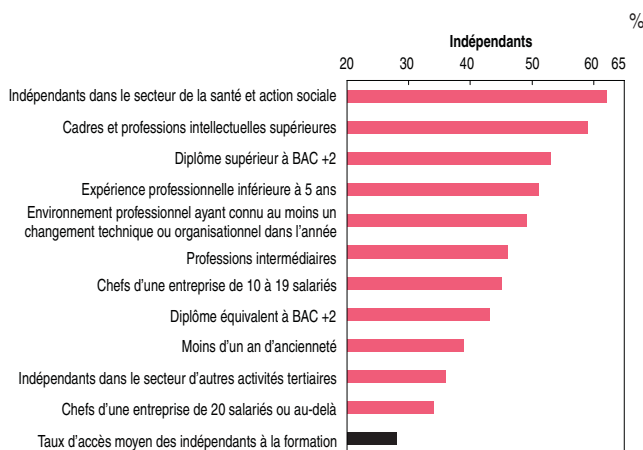
1 Principales caractéristiques des salariés et des indépendants accédant davantage que la moyenne à une formation



Lecture : 68 % des salariés interrogés en 2006, dont l'entreprise appartient au secteur énergétique, ont suivi au moins une formation au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête.

Champ : formations suivies par des salariés à la date de l'enquête, France métropolitaine.

Source : enquête complémentaire à l'enquête Emploi sur la formation continue, 2006, Insee.



Lecture : 34 % des indépendants interrogés en 2006, dont l'entreprise emploie 20 salariés ou plus, ont suivi au moins une formation au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête.

Champ : formations suivies par des indépendants à la date de l'enquête, France métropolitaine.

Un accès plus fréquent pour les cadres et les professions libérales, ainsi que pour les personnes en début de carrière

Parmi les salariés, ce sont les cadres qui recourent le plus à la formation continue : six cadres sur dix ont suivi une formation dans les douze derniers mois, contre trois ouvriers sur dix. Les écarts sont encore plus marqués parmi les indépendants : 60% des membres des professions libérales accèdent à la formation continue, contre 20 % des agriculteurs.

La formation accompagne l'entrée dans la vie active. Ainsi, près des deux tiers des salariés entrés sur le marché du travail au cours des cinq dernières années ont suivi une ou plusieurs sessions de formation, contre un tiers des salariés ayant plus de 30 années d'expérience professionnelle. Là encore, le contraste est plus marqué

chez les non-salariés : 51 % de formés chez ceux qui travaillent depuis moins de 5 ans, 19 % chez les plus expérimentés.

Moins de formations suivies que de demandes exprimées

Près d'un quart des salariés déclarent avoir eu un besoin ou un souhait de formation non satisfait dans les 12 derniers mois : 26 % des salariés du public et 21 % des salariés du privé ; alors que ce n'est le cas que de 16 % des indépendants. Ce besoin ou cette envie apparaît plus souvent lorsque la personne veut changer d'emploi ou bien doit faire face à des changements techniques ou organisationnels. Paradoxalement, ce sont ceux qui ont suivi le plus de formations qui déclarent en avoir le plus manqué. Ainsi, les membres des professions libérales ou les infirmières qui accèdent souvent à la formation continue

déclarent plus fréquemment en avoir manqué que les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Il en est de même chez les salariés, où les cadres et les membres des professions intermédiaires se déclarent toujours plus insatisfaits que les employés et les ouvriers, qu'ils aient ou non participé à une formation en 2006 (*tableau 3*). Parmi ceux qui auraient souhaité se former en 2006, 61 % des salariés et seulement 26 % des indépendants ont effectué une démarche pour concrétiser ce souhait. Les autres n'ont pas engagé de démarche, le plus souvent faute de temps ou parce qu'ils anticipaient que leur demande serait refusée. Lorsqu'une démarche n'a pas abouti, c'est souvent en raison de la charge de travail du demandeur, d'une mauvaise organisation de la formation, d'un manque de place ou d'un désaccord avec l'employeur, par exemple sur la prise en charge du coût.

Les formations suivies par les chômeurs : moins nombreuses, mais plus denses que celles des actifs ayant un emploi

Un tiers des personnes au chômage au moment de l'enquête ont déclaré avoir suivi au moins une formation dans les douze derniers mois. Toutefois, certaines d'entre elles avaient un emploi au moment où elles ont suivi leur formation.

Moins fréquentes que celles des salariés, les formations suivies par des chômeurs sont en revanche plus longues : les trois quarts dépassent 20 heures, et la moitié 100 heures, contre respectivement 45 % et 13 % de l'ensemble des formations. Elles sont aussi plus souvent certifiantes : 37 % d'entre elles, contre 16 % pour les formations suivies par les salariés. De plus, quand elles sont certifiantes, 57 % conduisent à un diplôme d'État ou à un titre reconnu ou homologué par l'État quand elles sont suivies par des chômeurs, 26 % quand elles sont suivies par des salariés. Pour une majorité (57 %) des formations suivies par des chômeurs, la personne s'en attribue l'initiative ; 33 % déclarent que c'est un organisme d'aide à la recherche d'emploi qui est à l'origine de la formation, l'ANPE dans 70 % des cas. Parmi les personnes ayant été orientées vers la formation par un tel organisme, seule une sur dix dit avoir ressenti que cette formation lui était imposée.

L'objectif assigné aux formations entreprises par des personnes au chômage est le plus souvent d'apprendre un nouveau métier (28 %) ou d'être mieux préparé à la recherche d'emploi (26 %) (*tableau*). Certaines personnes qui étaient au chômage à l'entrée en formation ont retrouvé un emploi à la date de l'enquête. Celles-ci invoquent plus fréquemment l'objectif « d'apprendre un nouveau métier », en particulier dans le secteur privé (43 %), que celles qui sont toujours au chômage (21 %). Lorsque l'objectif déclaré est l'apprentissage d'un nouveau métier, la proportion de formations très longues (400 heures et plus) est importante soit 41 %, contre 21 % lorsqu'il s'agit de se préparer à la recherche d'un emploi. Les personnes au chômage au moment de l'enquête font état, plus souvent que celles en emploi, de besoins ou de souhaits de formation non satisfaits soit 33 %, contre 22 % des salariés et 16 % des indépendants. Cet écart est encore plus marqué pour les personnes ayant accédé à la formation : 36 % des chômeurs font alors état de besoins non satisfaits, contre 18 % pour les salariés en emploi. Par ailleurs, les personnes ayant refusé une formation qui leur était proposée sont assez rares : 4 % parmi les chômeurs à la date de l'enquête, comme dans l'ensemble de la population.

Les objectifs des formations suivies par les chômeurs* en 2006

	Être mieux préparé à la recherche d'emploi	Remise à niveau	Apprendre un nouveau métier	Se perfectionner	Créer une entreprise	Développement personnel	Autres objectifs	Total
Formations suivies en tant que chômeurs	26	7	28	16	6	4	13	100
dont :								
encore au chômage au moment de l'enquête	28	10	21	22	2	4	13	100
salariés du secteur privé à la date de l'enquête	27	6	43	14	1	3	6	100

* la situation de chômeur à l'entrée en formation est établie selon les déclarations des personnes interrogées. La situation à la date de l'enquête repose sur la définition du BIT.

Une seule réponse était possible.

Lecture : parmi les formations entreprises alors que la personne était au chômage, 26 % avaient pour objectif une meilleure préparation à la recherche d'emploi ; concernant les formations suivies par les seules personnes étant aussi au chômage à la date de l'enquête, 28 % avaient ce même objectif.

Champ : formations entreprises par des personnes au chômage à la veille de la formation, France métropolitaine.

Source : enquête complémentaire à l'enquête Emploi sur la formation continue, 2006, Insee.

Une connaissance lacunaire des droits individuels à la formation professionnelle

En 2006, 41 % des personnes interrogées disent avoir « entendu parler » du congé individuel de formation (CIF), introduit en 1983 ; 39 % connaissent la validation des acquis de l'expérience (VAE), apparue en 2002, et 33 % le droit individuel à la formation (DIF), institué par la loi du 4 mai 2004 sur la formation professionnelle. Le niveau d'information est toutefois nettement meilleur parmi les personnes ayant accédé à une formation dans l'année précédant l'enquête : 56 % pour le CIF, 55 % pour

la VAE, 47 % pour le DIF. Les salariés, a fortiori du secteur public, sont en moyenne mieux informés que les personnes au chômage à la date de l'enquête.

Sources

L'enquête Formation continue 2006 est une enquête complémentaire à l'enquête Emploi, dont la collecte par l'Insee s'est déroulée en métropole au cours de l'année 2006. Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) ont contribué à son élaboration. Ont été interrogées 17 656 personnes âgées de 15 à 65 ans et ayant terminé leurs études initiales. Elles ont décrit brièvement les formations qu'elles ont suivies au

cours de l'année écoulée, puis, de façon détaillée, une formation tirée au sort.

Les taux d'accès à la formation ou les demandes non satisfaites portent sur les 12 mois précédant l'enquête. Les caractéristiques des individus sont alors celles qu'ils avaient au moment de l'enquête. Cependant, lorsque l'analyse porte sur les chômeurs, la situation des personnes est celle qu'elles avaient à la veille de ces formations.

Les effets commentés dans le texte restent significatifs quand on les introduit simultanément dans un modèle économétrique de type logit.

La comparaison avec les résultats de l'enquête de 2000 n'est pas pertinente. En 2006, le champ des formations est en effet plus étendu qu'il ne l'était en 2000, notamment parce qu'il comprend les formations de moins de trois heures. Par ailleurs, les deux enquêtes portent sur des périodes différentes : l'enquête de 2000 avait été réalisée au mois de mars et avait trait aux formations suivies au cours des 14 derniers mois tandis que l'enquête de 2006 a été conduite tout au long de l'année et concerne les formations des 12 mois précédant l'interrogation. Les formations suivies autour du mois de janvier 2006 y sont donc surreprésentées. Enfin, le protocole d'interrogation a été modifié d'une enquête à l'autre. Selon les définitions retenues en 2000, les taux d'accès à la formation sur les 14 derniers mois étaient alors de 18,7 % pour les indépendants à la date de l'enquête, 22 % pour les chômeurs et 35,8 % pour les salariés.

3 Existence d'un besoin ou d'une envie de formation non satisfaits au cours des douze derniers mois

	Besoins en formation non satisfaits			
	N'ont suivi aucune formation		Ont suivi au moins une formation	
	Salariés	Indépendants	Salariés	Indépendants
Ensemble	22	12	27	26
Souhait d'avoir un autre emploi				
Oui	36	42	42	74
Non	16	12	25	25
Changement technique au cours des 12 derniers mois				
Au moins un	25	27	30	33
Aucun	16	12	24	23
Catégorie socioprofessionnelle				
Agriculteurs exploitants	-	9	-	24
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	-	13	-	16
Cadres et professions intellectuelles supérieures	25	10	28	35
Professions intermédiaires	22	22	31	42
Employés	18	-	26	-
Ouvriers	15	-	18	-
Diplôme				
Diplôme supérieur à BAC +2	25	16	32	31
BAC +2	26	15	32	25
Baccalauréat ou équivalent	23	11	28	33
CAP/BEP	17	13	24	20
BEPC	16	17	19	6
Aucun diplôme ou certificat d'études	12	7	15	19

Lecture : parmi les salariés n'ayant suivi aucune formation au cours des 12 derniers mois et souhaitant changer d'emploi, 36 % déclarent un besoin ou une envie de formation non satisfaits au cours de cette période.

Champ : salariés et indépendants de 18 à 65 ans ayant terminé leurs études depuis un an au moins, France métropolitaine.

Source : enquête complémentaire à l'enquête Emploi sur la formation continue, 2006, Insee.

Bibliographie

C. Perez et G. Thomas, « Trajectoires précaires d'emploi et formation continue : des inégalités d'accès aux inégalités de perspectives » *Économie et Statistique* n°388-389, juin 2006, Insee.

T. Mainaud : « La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2006 » *Premières synthèses* n°49-1, décembre 2008, Dares.

P. Pommier et P. Zamora : « La formation continue, un objet de négociation au confluent des stratégies des entreprises et des besoins des salariés » *Premières Synthèses* n°14.2, avril 2008, Dares.

Céreq « Quand la formation continue » *Repères sur les pratiques de formation des employeurs et des salariés*, Marseille, 2009.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Pour vous abonner aux avis de parution : <http://www.insee.fr/fr/publications-et-services/default.asp?page=abonnements/liste-abonnements.htm>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2009

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Philippe Cotis
Rédacteur en chef :
Gilles Rotman
Rédacteurs :
C. Dulon, A.-C. Morin,
C. Perrel, C. Pfister
Maquette : P. Nguyen
Code Sage IP091234
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2009



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES